

SÉANCE DU 25 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM BENAZET Paul, BERAIL Bernard, BOY Gérard, BOYER Denis, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Daniel, LABORDE Amédée, LOPEZ Vincent, POUJOL Henri, ROUANE Jean-Claude, Mme SUZANNE Colette, MM TOURON Michel, BOY Francis, CAMPMAS Bernard, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, FRANQUINE Paul, RIVES Gilbert, RUMEAU Olivier

Excusés : MM GALY Maurice, GAY Jean Louis, YZARD Didier, CAUHAPE Patrick, MMme HUART Valérie, MAURETTE RIVES Chantal, M MOREAU François

Absents : MM DEJEAN Norbert, ZADRO Franck, CAUHAPE Jean Louis, FRANQUINE Benoit, LASSALLE Yvon, MARTY Pierre, MASSAT René, SECCO Philippe, SOUBIES Sébastien.

Point d'actualité : la tempête Xynthia, quels enseignements ?

Madame la Présidente rappelle les événements survenus en Vendée et en Charente maritime le 27 février et leurs conséquences dramatiques : 53 morts, plus d'un milliard d'euros de dégâts. Elle invite les Conseillers syndicaux à en tirer des enseignements et en particulier à finaliser rapidement les Plans Communaux de Sauvegarde, à faire évoluer ces documents au fil du temps, à informer les populations sur ces plans via le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Concernant la mémoire des évènements, Madame la Présidente indique que des repères de la crue de juin 2000 sont en train d'être mis en place dans la vallée et elle propose que le prochain bulletin d'information du SMIVAL revienne plus précisément sur la culture du risque d'inondation.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à s'interroger sur la prise en compte des risques dans les politiques d'urbanisme, en particulier sur la question de la construction en secteur d'aléa faible qui contribue à augmenter les enjeux exposés aux fortes crues.

Monsieur Vincent LOPEZ considère que la construction en zone inondable est possible sous réserve de prendre les garanties adéquates.

Monsieur Bernard BERAIL insiste sur l'importance pour le SMIVAL d'affirmer la nécessité de construire en dehors des zones inondables.

Monsieur Gérard BOY souhaite un positionnement ferme du SMIVAL sur le sujet visant à interdire toute nouvelle construction en zone inondable.

Monsieur Bernard CAMPMAS rappelle que le SMIVAL n'a pas le pouvoir d'imposer des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme mais qu'il peut s'attacher à sensibiliser sur ce sujet les instances compétentes, en particulier les communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 19 voix et 1 abstention,

AFFIRME la nécessité de mieux intégrer la prévention du risque d'inondation dans les politiques d'urbanisme,

SOUHAITE que les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de modification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale) fassent preuve d'une approche exemplaire en privilégiant l'urbanisation hors des zones inondables,

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches nécessaires auprès des collectivités compétentes.

Travaux de recul du chemin du Salat, renaturation de berge

Madame la Présidente explique au Comité syndical le problème posé par une érosion de berge de la Lèze qui menace un chemin communal situé au Fossat et dont dépend l'accès à une habitation et à des parcelles agricoles.

La Commune du Fossat souhaite réaliser un recul de l'enjeu et une renaturation de la berge, cette solution permettant d'offrir les meilleures garanties, tant pour la voirie que du point de vue de la préservation de l'espace de divagation de la Lèze, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage par le SMIVAL.

Ce recul d'enjeu s'inscrit dans la logique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Adour Garonne) et constituera une opération vitrine pour l'étude hydromorphologique en cours.

La commune du Fossat fera l'acquisition amiable des terrains, règlera les frais de bornage et notariaux et délèguera la maîtrise d'ouvrage des travaux au SMIVAL. A l'issue de l'opération, les travaux seront remis à la commune. Le SMIVAL assurera le suivi du site pendant 3 ans.

Le SMIVAL se chargera de recueillir les aides auprès des financeurs extérieurs et prendra en charge l'autofinancement de la renaturation de berge, pour un coût

estimatif de 11 000 € HT. Le restant de l'autofinancement sera à la charge de la commune du Fossat.

Le montant global de l'opération est évalué à 40 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux de recul du chemin du Salat et de renaturation de berge sur la Commune du Fossat,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux confiée par la Commune du Fossat, pour un montant de 40 000 € HT,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux		Montant (HT)
	Voirie	Renaturation de berge	
Agence de l'Eau Adour Garonne		44 %	3 080 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	20,7 %	20 %	8 231 €
Commune	79,3 %		26 169 €
Autofinancement		36 %	2 520 €
Total	100 %	100 %	40 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Redistribution des écoulements de la ZI de Lachet

Madame la Présidente informe le Comité syndical que les conclusions de l'étude de réduction de vulnérabilité de la zone industrielle de Lachet ont été remises aux parties prenantes : entreprises et commune. Cette étude préconise des mesures individuelles de protection et des mesures collectives. La Commune de Lézat souhaite réaliser la redistribution des écoulements par le recalibrage du fossé principal de la zone industrielle dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée au SMIVAL.

Le coût estimatif de cette opération de 16 722 € HT sera pris en charge par le SMIVAL, déduction faite des aides extérieures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux de redistribution des écoulements sur la ZI de Lachet,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération confiée par la Commune de Lézat sur Lèze, pour un montant de 16 722 € HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
FEDER	40%	6 688,80 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	20%	3 344,40 €
Conseil Général de l'Ariège	20%	3 344,40 €
Autofinancement	20%	3 344,40 €
Total :	100%	16 722,00 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Réalisation d'une exposition

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical l'importance du travail de communication autour des actions engagées par le syndicat, notamment en ce qui concerne la prévention des inondations. Pour cela, elle propose la création de panneaux thématiques qui constitueront une exposition itinérante pouvant être utilisée lors de réunions publiques et mise à disposition des collectivités adhérentes. Ces panneaux présenteront le syndicat, son rôle, les actions mises en œuvre dans le cadre du PAPI Lèze, le territoire du bassin versant de la Lèze, le fonctionnement de la rivière.

Le cout estimatif de cette opération est de 4 180,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation d'une exposition de panneaux thématiques,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 4 180,60 € HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
État	40%	1 672,24 €
FEDER	40%	1 672,24 €
Autofinancement	20%	836,12 €
Total :	100%	4 180,60 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Réalisation d'un fascicule de mémoire de la vallée de la Lèze

Madame la Présidente présente au Comité syndical le projet d'édition d'un fascicule de recueil de témoignages d'habitants de la vallée de la Lèze. Celui-ci a pour objectif de conserver la mémoire autour de la rivière, de ses usages (agricoles, baignade, pêche, extraction de sables, moulins...), et des inondations qu'elle a provoquées (1932, 1952, 1977, 2000...).

Ce fascicule fera l'objet d'un travail journalistique auprès de personnes ressources de la vallée et sera illustré par des photographies, coupures de presses ou cartes postales d'époque. La diffusion du livret pourra se faire de deux manières, une partie distribuée par le SMIVAL et l'autre mise en vente dans les librairies de la vallée.

Le cout estimatif de cette opération est de 4 180,60 € HT.

Monsieur Paul FRANQUINE indique avoir pris contact avec un des anciens du village de Sainte Suzanne ayant toujours vécu au bord de la Lèze et désireux de transmettre ses souvenirs sur les inondations qui se sont produites et les usages qui étaient faits de la rivière. Cette personne sera sollicitée pour faire part de son témoignage dans le fascicule.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation d'un fascicule sur les mémoires de la vallée de la Lèze,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 4 180,60 € HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
État	40%	1 672,24 €
FEDER	40%	1 672,24 €
Autofinancement	20%	836,12 €
Total :	100%	4 180,60 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Travaux rivière d'enlèvements ponctuels 2010

Madame la Présidente propose de réaliser au cours de l'année 2010 des travaux d'entretien léger de la Lèze, conformément à la programmation inscrite dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2006, mais décalée d'une année en raison des interventions réalisées suite aux orages de 2007.

Les travaux consisteront en l'enlèvement ponctuel d'embâcles, de bois, de déchets et en la plantation de boutures afin de favoriser les espèces adaptées et de lutter contre les érosions. Ces travaux permettront essentiellement de gérer les embâcles occasionnés par des événements météorologiques annuels, pouvant aggraver le risque d'inondation sur des zones à enjeux et d'améliorer la richesse des berges de la Lèze. Ces travaux seront réalisés par des prestataires.

Le cout estimatif de cette opération est de 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation des travaux en rivière d'enlèvements ponctuels,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 30 000 € HT,

SOLLICITE auprès de la Région Midi Pyrénées, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils Généraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège, une aide aussi élevée que possible pour supporter cette dépense,

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Participation au Big Jump 2010

Madame la Présidente rappelle les statuts du SMIVAL qui prévoient la préservation de la qualité de l'eau et la mise en valeur de la Lèze. Dans le cadre des actions d'entretien rivière, elle propose de participer à la journée européenne de baignade en rivière, le Big Jump, à l'initiative de l'ONG European River Network, le 11 juillet 2010 au lac de Saint Ybars.

Par la sensibilisation des citoyens au bon état des rivières d'ici 2015 (objectif général de la Directive Cadre sur l'Eau : DCE) et la promotion des activités de loisirs aquatiques en rivière, cette journée sera l'occasion de montrer l'implication du syndicat sur la problématique de la qualité de l'eau.

La manifestation sera coordonnée par l'association Vitalité Éparchoise en collaboration avec la Mairie de Saint Ybars et le SMIVAL. Le SMIVAL organisera la baignade, une représentation théâtrale et un débat.

Le coût estimatif de cette opération est évalué à 2 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'organisation d'une manifestation dans le cadre du Big Jump 2010,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 2 000 € HT,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour- Garonne	25 %	500 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	20 %	400 €
Autofinancement	55 %	1 100 €
Total	100 %	2 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Animation Rivière

Madame la Présidente rappelle que le SMIVAL assure l'animation du programme d'entretien et de restauration de la Lèze et de ses affluents et d'autres actions afférentes à la gestion des rivières (Big-Jump, travaux de recul du chemin du Salat...).

Elle propose de réaliser cette animation pluriannuelle dont le coût prévisionnel s'élève à 59 573,80 € HT pour l'année 2010 et de solliciter les aides financières disponibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation de l'animation pluriannuelle du programme de gestion des rivières,

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette animation, dont le montant prévisionnel 2010 s'élève à 59 573,80 € HT,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour- Garonne	46 %	27 500,00 €
Autofinancement	54 %	32 073,80 €
Total	100 %	59 573,80 €

AUTORISE Madame la Présidente à engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Animation Inondations

Madame la Présidente rappelle que le SMIVAL assure l'animation du programme d'actions de prévention des inondations de la Lèze (PAPI Lèze).

Elle informe le Comité syndical que l'Agence de l'eau Adour Garonne demande au SMIVAL d'avoir davantage recours au FEDER, qui prévoit dans son Programme Opérationnel 2007-2013 le financement des démarches de réduction du risque d'inondation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant (HT)
État	40 %	24 000 €
Agence de l'Eau Adour- Garonne	10 %	6 000 €
FEDER	20 %	12 000 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	10 %	6 000 €
Autofinancement	20 %	12 000 €
Total	100 %	60 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Étude sur l'efficacité des haies brise courant

Madame la Présidente informe le Comité syndical que l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse et l'association MIDIVAL proposent une collaboration avec le SMIVAL dans le cadre d'un stage portant sur l'évaluation de l'efficacité des haies brise courant. Il s'agit d'une étude bibliographique et technique appliquée à la vallée de la Lèze et visant à évaluer les capacités des logiciels de modélisation hydraulique 2D en terme de modélisation des écoulements à travers les haies en lit majeur.

Madame la Présidente propose au Comité syndical de collaborer avec l'IMFT et MIDIVAL pour la réalisation de ce stage et d'apporter une contribution financière de 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la collaboration avec l'IMFT et MIDIVAL pour la réalisation d'un stage portant sur l'évaluation de l'impact hydraulique des haies brise courant.

DÉCIDE de contribuer financièrement à ce stage à hauteur de 3 000 € HT.

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Indemnités des étudiants stagiaires

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que l'État a modifié les conditions d'accueil des étudiants stagiaires (décret du 21 juillet 2009) et invite les collectivités à se reporter aux mêmes principes d'encadrement (circulaire du 4 novembre 2009).

Elle propose au Comité syndical d'adopter les conditions d'accueil des étudiants stagiaires de l'État, notamment en terme de gratification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de verser une gratification aux étudiants stagiaires effectuant un stage de plus de deux mois consécutifs. Cette gratification est fixée à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 417,09 € brut par mois au 1^{er} janvier 2010.

Vote du budget primitif 2010

Monsieur DELPECH présente au Comité syndical le budget primitif 2010 conformément au débat d'orientation budgétaire. Ce budget a été élaboré avec une hausse de 3% des participations des collectivités adhérentes qui passera de 145 370,14 € à 149 731,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 266 836,63 €.

Elle comprend en dépenses :

Charges à caractère général	29 000,00 €
Charges de personnel	114 000,00 €
Charges financières	5 500,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €
Virement à la section d'investissement	115 336,63 €

En recettes :

Participation des collectivités	149 731,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	117 105,63 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 803 089,19 €.

Sont programmés en dépenses :

Remboursement des emprunts	18 500,00 €
Mission maîtrise d'œuvre	99 000,00 €
Étude hydraulique	30 000,00 €
Étude gestion des cours d'eau	35 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	62 636,91 €
Divers (Exposition, Fascicule...)	10 000,00 €
Frais d'insertion	5 000,00 €
Concession de droit	20 000,00 €
Acquisition de terrains	30 000,00 €
Plantation de haies	215 280,00 €
Restauration de berge	43 000,00 €
Aménagement ZI Lachet	20 000,00 €
Matériel informatique	2 400,00 €
Mobilier	2 445,88 €
Travaux de rivière	40 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	169 826,40 €

Les recettes correspondantes à ces inscriptions sont constituées par :

Excédent antérieur	67 124,78 €
Virement de la section de fonctionnement	115 336,63 €
FCTVA	52 394,75 €
Subventions de l'État	195 483,40 €
Subventions de la Région	72 502,96 €
Subventions des Départements	4 180,60 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	73 540,55 €
Subvention de l'Europe	55 225,62 €
Participation pour voirie (Le Salat)	26 000,00 €
Emprunt	25 000,00 €
Restes à réaliser recettes	116 299,90 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2010.

Point sur la concertation pour la plantation des haies

Monsieur Vincent LOPEZ s'inquiète de l'opposition des agriculteurs de la vallée au programme de plantation de haies en travers du lit majeur de la Lèze, en particulier avec la création d'une association réunissant les opposants.

Madame la Présidente indique que les débats ne sont pas bloqués et que six kilomètres de plantations sont envisagés pour l'hiver prochain. Ces premières haies auront un caractère démonstratif de l'action du syndicat et permettront de poursuivre les discussions avec les autres exploitants et propriétaires qui le souhaiteront.

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, précise que les débats se situent à deux niveaux : auprès des instances institutionnelles que sont les Chambres d'agriculture départementales pour les questions globales et directement auprès des exploitants de la vallée pour les aspects techniques et locaux. La vingtaine de rencontres sur le terrain avec les exploitants a permis d'expliquer plus précisément la démarche et de faciliter son acceptation par les personnes concernées.

La Présidente